



Déclaration liminaire Comité technique ministériel

17 octobre 2019

Madame la Secrétaire générale,

Depuis des mois, nous ne cessons de remonter les inquiétudes des agents du ministère et de ses établissements : réorganisation de l'administration centrale et des opérateurs, avec beaucoup d'interrogations pour les petits établissements, notamment à l'ODEADOM et à l'INFOMA, où les agents s'interrogent sur leur devenir, mise en place des directions départementales en charge de la cohésion sociale, de l'insertion et de l'emploi, avec la question qui reste posée des missions de protection des populations, Brexit et travail en SIVEP, secrétariats généraux communs... pour ne citer qu'eux car la liste est longue, trop longue.

Les questions remontées sont nombreuses et les réponses insuffisantes, trop tardives et parfois brutales génèrent pour tous les agents tension et anxiété. Le climat de défiance qui s'est instauré ne permet plus l'accomplissement de nos missions de façon apaisée et efficace.

Et c'est sans parler des pannes informatiques récurrentes dont le délai de résolution peut parfois atteindre plusieurs semaines lorsqu'elles n'affectent que quelques agents !

Le 3 octobre dernier, lors de notre rencontre bilatérale avec le ministre, vous avez reconnu l'impossibilité de travailler à missions constantes dans un contexte de réduction d'effectifs et vous avez indiqué, d'ailleurs, qu'une réflexion était en cours à la DGAL sur les priorités à fixer et l'abandon éventuel de certaines missions. Lors d'une réunion intersyndicale avec le DGAL lundi dernier, nous avons pu examiner la situation des agents du SIVEP (service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières) central et de la cellule CEPP (certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques). Cependant, l'Alliance du Trèfle souhaite savoir si d'autres missions seront impactées, alors que le ministre a toujours affirmé avoir pu préserver l'intégralité de ses missions. L'abandon éventuel de missions, allié aux multiples restructurations en cours, nous inquiète quant à la perte de compétences techniques au sein de nos services.

A cette perte de compétence « programmée », s'ajoute le fait qu'actuellement, de nombreux agents, craignant un futur déplacement contraint, préfèrent anticiper en quittant un poste où ils avaient de fortes aptitudes. C'est en particulier le cas pour les agents concernés par les futurs secrétariats généraux communs ou ceux des services d'économie agricole qui pourraient être transférés aux conseils régionaux.

Bien qu'une priorité soit annoncée pour les mobilités en cas de restructuration, le doute persiste sur les mobilités envisagées hors du ministère. La priorité restera-t-elle valable si la réorganisation n'est pas requalifiée de restructuration ?

La question des mobilités ne relevant bientôt plus des CAP, la prise en compte des situations particulières de chaque agent va s'en trouver d'autant plus complexe. Les priorités légales, notamment pour rapprochement de conjoint, qu'il était de plus en plus difficile de satisfaire dans



le contexte de la réduction généralisée des dotations d'objectifs, vont subir un coup d'arrêt supplémentaire du fait des priorités - bien légitimes - engendrées par les restructurations. Par ailleurs, nous constatons que le projet de décret relatif aux lignes directrices de gestion et aux attributions des CAP évolue de semaine en semaine et semble réduire à chaque fois la marge d'intervention des organisations syndicales : cela n'est pas de nature à apaiser nos craintes, ni celles des agents.

L'Alliance du Trèfle rappelle également que les modalités retenues pour la mise en place du RIFSEEP incitent les experts à postuler vers des postes d'encadrement, mieux valorisés dans la classification et leur remplacement sera proposé à des agents n'ayant pas forcément l'expérience acquise par leurs prédécesseurs. Dans le même temps, des experts vont devoir occuper des postes de management, sans en avoir l'appétence ou les aptitudes nécessaires.

Le risque est donc fort pour le ministère de perdre brutalement une part de ses compétences et de sa capacité d'expertise, qui lui sont pourtant essentielles. L'Alliance du Trèfle est d'ailleurs toujours dans l'attente de la nomination d'une Directrice Générale ou d'un Directeur Général à l'ONF dans une période où la pérennité de la Forêt va devenir un enjeu majeur, alors que le 3 octobre dernier, le ministre avait dit qu'il avait proposé un nom au Premier ministre.

Dans le contexte actuel extrêmement mouvant, où les projets de décrets et d'arrêtés évoluent en permanence, l'Alliance du Trèfle reste particulièrement vigilante sur la gestion des nombreuses mobilités contraintes, découlant de toutes les réformes en cours et sur l'avenir des agents et services concernés.

Elle souhaite tout de même saluer le projet de mise en place des espaces de discussion (EDD) locaux, qui permettront, peut-être, aux agents de mieux trouver leur place sur leur site de travail, si leur mission, ou site d'affectation, vient à évoluer.

Pour conclure, si, à la suite de l'incendie de Lubrizol, le ministre a dû installer récemment à Rouen un « comité pour la transparence et le dialogue », nous espérons qu'il ne faudra pas attendre une crise majeure pour que la transparence et le dialogue ne deviennent la règle pour les relations que son administration entretient avec les agents et leurs représentants.